

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
9 juin 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CL28

présenté par  
M. Molac et M. Coronado

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer les trois dernières phrases de l'alinéa 35.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli à l'amendement CL 27 qui supprime la possibilité de conventionnement avec le département concernant les zones « rurales et hyper-rurales ». Cette disposition est particulièrement floue.